

## DÉLIBÉRATION

N°2009-02-04

Extrait du registre des délibérations du

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 février 2009

PRESIDENT: Monsieur François de Mazières

Sont présents: M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain ERNI (représentant de Mme Martine ARNAL), M. Jean-Philippe MALLE, M. Guy-Francis PARMENTIER (représentant M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Gilles CURTI, M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS

## Absents excusés:

M. Olivier LEBRUN,

Mme Martine ARNAL représentée par M. Alain ERNI,

M. Georges DUTRUC-ROSSET représenté par M. Guy-Francis PARMENTIER,

M. Ludovic JAMET,

M. Roland de HEAULME

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 23 janvier 2009 Date d'affichage de la convocation : 26 janvier 2009

> Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de membres présents : 30

## N° de l'ordre du jour :

2009.02.04 : Avenant à la convention de partenariat dans le cadre de l'opération« commerçants, l'énergie de tout un pays »

□ M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Par délibération du 21 février 2006, le Conseil communautaire a autorisé le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat « Commerçant, l'énergie de tout un pays ».

Cette convention est conclue entre la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val d'Oise-Yvelines, la Chambre de métiers et de l'artisanat des Yvelines, l'Union Versaillaise du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat, Versailles Portage, la ville de Versailles et la Communauté de communes de Versailles Grand Parc. Elle a pour objet de définir un accord de partenariat entre les parties signataires afin de réaliser ensemble les actions proposées et retenues dés 2005 par le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation.

Consciente de l'ampleur des actions à conduire, Madame la Préfète des Yvelines a donné par convention du 18 septembre 2008, son accord à la Chambre de commerce et d'industrie Versailles Val d'Oise-Yvelines, en tant que coordonnateur du projet, à la signature d'un avenant portant le terme de la convention au 20 janvier 2011. Cette prolongation doit permettre la finalisation de la mise en œuvre des actions inscrites dans ce plan de dynamisation par chacun des signataires.

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à la reconduction pour deux ans de la dite convention.

Après avoir entendu le rapporteur,

le conseil communautaire :

- 1) approuve la signature de l'avenant N°1 à la convention de partenariat « Commerçants, l'énergie de tout un pays » ayant pour objet de prolonger de deux ans sa durée ;
- 2) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat et les actes afférents.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants: 30

Suffrages exprimés: 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services